Avis sur le Projet de développement du Pays

Avis approuvé en Assemblée Plénière le 21 octobre 2004 à l'unanimité des membres présents

Le présent document prolonge et complète les avis émis sur le diagnostic territorial (mai 2004) et sur le document d'orientation stratégique (septembre 2004). Il intègre en annexe les contributions des membres qui ont souhaité s'exprimer par écrit sur le Projet de développement.

Tout en approuvant les objectifs affichés, le Conseil trouve que le projet de Charte n'est pas suffisamment abouti. Cet avis est motivé par :

- l'absence de hiérarchisation des défis et objectifs stratégiques,
- la façon dont sont traitées certaines thématiques,
- la nature du programme d'action.

Hiérarchisation des défis et objectifs stratégiques

Il ne sera pas possible d'atteindre simultanément les 35 objectifs stratégiques qui découlent des 10 défis identifiés. Pour être stratégique, le projet doit énoncer des priorités de mise en œuvre.

Dans cette perspective le Conseil propose une liste de six défis/objectifs estimés prioritaires, soit en raison de la gravité de la situation à laquelle ils se réfèrent, soit en raison de leur effet bloquant sur le processus de développement (cf. avis sur le diagnostic) :

1. instaurer une gouvernance territoriale à l'échelle du Pays, tout en respectant les économies d'échelle qu'elle génèrera et développer la démocratie participative
2. doter la région mulhousienne d'une stratégie concertée de développement économique favorisant l'innovation et la créativité
3. prendre à bras le corps la question de la précarité et de la fragilité humaine dans toutes ses composantes, y compris celle du logement, et fonder le projet de développement sur une valorisation de la mixité sociale et culturelle.
4. renforcer la centralité du Pays par une attractivité résidentielle et commerciale de la ville centre et définir les centralités secondaires complémentaires.
5. renforcer, multiplier et diversifier les coopérations métropolitaines interrégionales, transfrontalières et internationales, afin que s'instaurent des synergies porteuses de développement.
6. renouveler la place de la nature et de l'agriculture

Problématiques non traitées ou insuffisamment traitées

Par ailleurs, le Conseil aurait souhaité que les problématiques suivantes soient traitées ou bénéficient d'un développement plus large, eu égard à leur importance pour l'avenir de la région mulhousienne :

- Dans la perspective d'une diversification économique et d'un passage à une économie de la connaissance, il conviendrait de préciser comment pourraient se féconder mutuellement les savoir-faire économiques locaux, les activités émergentes et le potentiel de recherche. A cette fin, une attention toute particulière devrait être portée à l'éducation et à la formation continue.
- Les facteurs de différenciation de la région mulhousienne par rapport à son environnement transfrontalier et interrégional ne sont pas précisés, ce qui nuit à la possibilité d'articulation de notre stratégie de développement avec celles de nos voisins. A défaut de développer une collaboration avec Bâle, il conviendrait de préciser comment la région mulhousienne entend se positionner par rapport à l'agglomération bâloise.
- Ne sont pas pris en considération l'économie sociale et solidaire et le secteur associatif, malgré leur contribution significative à la cohésion sociale, à l'emploi, à l'offre de services à la population.
- L'éducation à la citoyenneté et la transmission des valeurs et de l'histoire locales mériteraient une attention particulière dans le projet en raison de leur contribution à la refondation du pacte social.
- Les facteurs qui contribuent ou pourraient contribuer au rayonnement de la région mulhousienne ne donnent pas lieu à une analyse.
- Dans une perspective de l'élévation tendancielle des coûts de l'énergie, la stratégie énergétique du territoire n'est pas précisée.

Projet de programme d'action

Dans son avis sur le document d'orientation stratégique, le Conseil avait souhaité que le Projet de développement soit conçu autour d'un scénario d'action territoriale et débouche donc sur un programme d'action territoriale.

Le Conseil note, qu'en ce qui concerne le programme d'action, il n'a pas été tenu compte de son avis puisque le programme d'action transmis est quasi exclusivement public.